



## FEDERATION GENERALE DES FONCTIONNAIRES FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

Tél : 01.44.83.65.55 - Fax : 01.42.46.97.80

E-mail : [contact@fo-fonctionnaires.fr](mailto:contact@fo-fonctionnaires.fr) - Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>

**Communiqué de presse**

### **DROIT SYNDICAL DANS LA FONCTION PUBLIQUE : FO QUITTE LA SEANCE**

Le Cabinet du ministre de la Fonction publique réunissait une nouvelle fois les organisations syndicales sur la question des droits et moyens syndicaux.

S'appuyant sur les accords de Bercy de juin 2008, non signés par FO, et au prétexte de transparence, le gouvernement a entrepris de bouleverser les grands principes de représentativité et de droit syndical.

FO ne partage pas l'approche gouvernementale. En effet, les propositions du Cabinet constituent pour FO des restrictions, du « flicage », avec une volonté d'intégrer les organisations syndicales dans un fonctionnement administratif.

De plus pour FO l'administration ne joue pas cartes sur table, en refusant depuis des mois de dévoiler son projet de barème d'attribution des droits.

Pour FO le barème et la clé de répartition des droits sont des éléments déterminants permettant de définir les moyens qui seront attribués aux organisations syndicales dans le cadre de la nouvelle représentativité.

Dès l'ouverture de cette réunion, FO a exigé une nouvelle fois communication de ce barème.

En l'absence de réponse concrète et précise à notre demande, FO a quitté la séance.

**Pour Force Ouvrière, ce qui est à l'ordre du jour c'est l'application de la RGPP aux organisations syndicales de la Fonction publique de l'Etat, c'est-à-dire la réduction des droits syndicaux ministériels.**

Paris, le 19 septembre 2011

**20 OCTOBRE  
JE VOTE FO!**  
**JE  
NOUS  
TOUS FO!**